

**WA 11/04 Web action**

**[AI Index: AMR 23/ 002/2004 \(external\)](#)**

**Colombie. Il faut fermer l'usine de guerre**

Le département d'Arauca est la région de Colombie la plus touchée par la crise des droits humains que traverse ce pays. Situé près de la frontière du Vénézuéla et riche en ressources naturelles, il présente, du point de vue économique et militaire, un intérêt stratégique aussi bien pour les forces de sécurité, qui opèrent avec le soutien de groupes paramilitaires, que pour la guérilla, c'est-à-dire pour toutes les parties engagées dans le conflit armé. Pour obtenir le contrôle de la région, ces groupes livrent une lutte de plus en plus intense dans laquelle les habitants sont pris en étau.

Les forces armées et leurs alliés paramilitaires mènent actuellement dans le département d'Arauca une campagne féroce de harcèlement et d'intimidation, manifestement dans le but de le « nettoyer » de tout ce qui pourrait être perçu comme une menace aux intérêts économiques du pays, en particulier à ses réserves de pétrole. Les paramilitaires ont ainsi tué et fait « disparaître » des centaines de personnes. Des défenseurs des droits humains, des syndicalistes, des dirigeants de mouvements paysans et des personnes militant pour les droits sociaux ont été pris pour cibles, les forces de sécurité et leurs alliés cherchant à les empêcher de s'exprimer sur l'effroyable bilan du pays en matière de droits humains et de réduire à néant leurs luttes pour les droits socioéconomiques. Régulièrement accusés d'être des subversifs, ils ont à maintes reprises été victimes de violations graves de leurs droits fondamentaux.

Au cours des deux dernières années, des syndicalistes, des défenseurs des droits humains et sociaux ainsi que des dirigeants de mouvements paysans ont été arrêtés et détenus, et les forces de sécurité ont effectué des descentes dans leurs locaux ou leurs domiciles. Les auteurs de ces opérations, arbitraires, se sont souvent fiées à de fausses allégations ou à des preuves fournies par des informateurs rémunérés ou militaires pour que des poursuites judiciaires, également arbitraires, soient engagées contre eux. Plusieurs des arrestations ont été effectuées par un organe mixte appelé *Estructura de Apoyo* (Structure de soutien), composé de membres des forces de sécurité et d'enquêteurs judiciaires et basé à la caserne de la ville d'Arauca. Ces poursuites ont souvent coïncidé avec des menaces de mort ou des homicides perpétrés par des paramilitaires. Amnesty International est témoin d'une stratégie commune mise en place par des forces militaires et paramilitaires et visant à discréditer et à éliminer physiquement les organisations de défense des droits humains dans le département d'Arauca. Des paysans et des indigènes vivant dans les zones de conflit ou les régions présentant un intérêt économique ont eux aussi subi des violations graves de leurs droits fondamentaux.

Entre-temps, des groupes de guérilla ont également menacé, blessé ou tué de nombreuses personnes qu'ils accusaient de prendre parti pour leurs ennemis ; parmi elles figurent des représentants locaux de l'État spécifiquement pris pour cibles. D'autres civils ont été tués ou blessés par des bombes à faible précision et des tirs de mortier visant des objectifs militaires.

La communauté internationale ferme les yeux sur ces atteintes aux droits humains. Un pays en particulier, les États-Unis, les encourage même en soutenant les unités militaires qui opèrent dans la région. Cette indifférence doit cesser. Il faut protéger le peuple d'Arauca.

**Veillez écrire au président de la Colombie, Álvaro Uribe, pour lui faire parvenir le message suivant : une sécurité véritable n'est possible que si les droits humains sont respectés. Agissez !**

#### [Sample letter](#)

Monsieur le Président de la République,

Le peuple du département d'Arauca souffre. Des centaines de personnes ont été tuées ou torturées, ou ont « disparu », alors qu'elles étaient entre les mains de vos forces de sécurité ; beaucoup d'autres ont été victimes de paramilitaires soutenus par l'armée et de groupes de guérilla. D'autres encore, très nombreuses, défenseurs des droits humains, dirigeants de mouvements paysans ou personnes militant pour les droits sociaux, ont été forcées au silence : par des manœuvres d'intimidation on a tenté de les empêcher de contester les affirmations publiques de votre gouvernement selon lesquelles la situation des droits humains en Colombie s'est améliorée.

Tout en reconnaissant que les groupes de guérilla se sont eux aussi rendus coupables de nombreuses exactions, telles que le meurtre de dirigeants politiques locaux et les attaques à l'explosif ou au mortier qui ont tué des civils, je suis persuadé(e) que les politiques sécuritaires menées par votre gouvernement dans l'Arauca n'ont fait qu'envenimer la situation.

Monsieur le Président, je vous prie instamment de prendre des mesures concrètes afin de garantir la sécurité des populations civiles, et en particulier celle des groupes vulnérables de la société civile que constituent notamment les défenseurs des droits humains, les militants pour les droits des paysans et les droits sociaux en général, les syndicalistes, les paysans déplacés et les membres des communautés indigènes guahibo de la municipalité de Tame.

J'engage votre gouvernement à faire en sorte que des mesures résolues soient prises

pour garantir la sécurité de la population civile du département d'Arauca, que le ministère public entreprenne des enquêtes exhaustives et impartiales sur les atteintes aux droits humains commises par les forces de la guérilla d'une part et les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires de l'autre, que les conclusions de ces enquêtes soient rendues publiques et que les responsables soient traduits en justice.

Je vous demande d'ouvrir sans délai des informations judiciaires sur les cas des personnes détenues arbitrairement par les forces de sécurité, de demander l'avis du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies quant à l'organisation et à la structure de ces enquêtes et de veiller au respect des normes établies par le droit international.

Je vous prie également d'inviter d'urgence le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire à œuvrer aux côtés du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans votre pays et à surveiller et suivre de près les affaires d'arrestation et de détention collectives, les cas où des personnes ont été arrêtées par la Structure de soutien ainsi que les autres actes de procédure éventuellement arbitraires coordonnés par les forces de sécurité et entrant dans le cadre de ces enquêtes judiciaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

## **Address**

### **DESTINATAIRE DES APPELS**

#### **Président de la République :**

Presidente de la República de Colombia  
Dr. Álvaro Uribe Vélez  
Palacio de Nariño  
Carrera 8 No.7-26  
Bogotá  
Colombie  
Fax : +57 1 342 0592

Si vous souhaitez en savoir davantage sur la situation dans le département d'Arauca, veuillez consulter le rapport d'Amnesty International intitulé *Colombia: Laboratory of War: Repression and Violence in Arauca* (index AI : AMR 23/004/2004, avril 2004). Si vous désirez agir de manière plus concrète et précise, n'hésitez pas à contacter la section d'Amnesty International dans votre pays pour obtenir les coordonnées des structures nationales qui travaillent sur la Colombie.